

## Mercredi 4 juin : sortie « Les Chantiers de l'Atlantique et le Parc naturel régional de Brière »



**Les Chantiers de l'Atlantique** sont l'un des plus grands, des plus anciens et des plus innovants chantiers navals au monde. Par les « rues » des chantiers, vous irez à la découverte des ateliers et des cales d'assemblage, tandis que se mettent en mouvement au-dessus de vos têtes les deux plus puissants portiques d'Europe.

**Le Parc naturel régional de Brière** abrite l'un des plus grands marais de France. Derrière des digues formées par les alluvions de la Loire, une immense tourbière de 40 000 hectares s'est développée. Le Parc constitue une région mi-aquatique-mi-terrestre, un paysage fascinant où la nature est restée intacte et protégée.

**Date : mercredi 4 juin 2025.**

### Programme de la journée :

- 7h45 : Rendez-vous en face de la Poste de Cesson et départ en car à 8h.
- Arrivée à Saint-Nazaire, visite guidée des chantiers navals (2 heures). Vous effectuez un circuit dans l'enceinte de ce site industriel couvrant plus de 100 hectares.
- Transfert en car au Parc naturel régional de Brière et déjeuner au restaurant : menu entrée/plat/fromage/dessert, apéritif et boissons comprises.
- Temps libre dans le village de chaumières de Kerhinet.
- L'après-midi, promenade guidée et commentée en barques dans le Parc naturel de la Brière.
- Retour en car à Cesson en fin de journée.

**Inscriptions du 22 au 29 avril aux permanences des hôtesses : mardi et jeudi de 14h à 16h30 au Centre de Loisirs. Vos date de naissance, lieu de naissance et nationalité vous seront demandés à l'inscription.**

Base de participants (45 maximum)	30/34	35/39	40/44	45
Prix par personne	101 €	92 €	85 €	80 €

**Règlement :** 80 €/personne par chèque ou espèces à l'inscription, le solde (selon le nombre de participants) avant le départ.

**Attention : Passeport ou Carte d'Identité obligatoire le jour de la visite. Chaussures fermées obligatoires et prises de vue strictement interdites pendant la visite.**

### **Rappels :**

- ✓ Aucune inscription ne pourra être faite sans le numéro de carte d'adhérent 2024-2025.
- ✓ Chaque adhérent ne peut inscrire, outre lui-même, qu'un seul autre adhérent.